

**Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE**

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er juillet 2024 à 18h30**

Sous la présidence de Marc LUCCHINI, Maire

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 19 - Conseillers présents 14

**Présents** : M. Marc LUCCHINI - M. Christian SUBTIL – Mme Martine GERGAUD - Mme Monique LEYENDECKER - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER – M. Bernard DUVOT – M. Didier BLOT - Mme Nathalie JUNG - Mme Christine KUNERAT -M. Jean- Michel ACHARD - M. Joris ANDRE – Mme Ingrid NEYERS - M. Gino GAUDIO.

**Absents excusés** : M. Christophe LEYENDECKER donne procuration à Mme Monique LEYENDECKER - M. Didier JACQUES donne procuration à Mme Christine KUNERAT - Mme Sophie FROMOND donne procuration à Mme Nathalie JUNG - M. Yann CARDELLINI – Mme Francine CUTAIA.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 26 juin 2024 à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
  - Approbation du compte-rendu de la séance précédente
  - Communications
1. Subvention exceptionnelle à l'association LAMI
  2. Convention de chasse – Avenant n° 1
  3. Réévaluation du tarif des plaques nominatives fixées sur la stèle du jardin du souvenir au cimetière communal
  4. Adhésion à la mission d'assistance du CDG57 sur les dossiers de retraite relevant de la CNRACL
  5. Convention temporaire d'occupation du domaine privé communal (exploitation économique) – Cahier des charges
  6. Adhésion au groupement de commande communautaire espaces verts

M. Christian SUBTIL est désigné secrétaire de séance.

L'Assemblée approuve le compte-rendu de la séance précédente.

**COMMUNICATIONS**

Le Maire informe l'assemblée :

- Feu d'artifice le 6 juillet 2024 tiré depuis le pumptrack, complexe sportif fermé toute la journée afin de garantir la sécurité
- Tour de Moselle : samedi 14 septembre 2024 départ d'Illange
- Compte-rendu de l'assemblée générale du tennis
- Visite des fours FRINGAND le 10/06
- Démarrage des travaux sur le réseau d'eau potable rue du château d'eau à partir du 15 août pour 2 mois (risque de perturbation de la circulation)

- Bilan du dernier conseil d'école et informations du Maire sur le périscolaire, la qualité des repas, le sondage pour ouverture les mercredis et les coûts, ...)
- Compte-rendu du match de l'US football Illange contre Augny
- Assemblée générale des sapeurs-pompiers : changement du bureau
- Apéritif fête des pères
- Barbecue du personnel communal et des conseillers municipaux le 21 juin 2024

## **ORDRE DU JOUR**

### **N° 2024-021 : Subvention exceptionnelle à l'association LAMI**

L'Association Musicale d'Illange souhaite pouvoir bénéficier d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € permettant l'achat d'un amplificateur de guitare d'un coût d'environ 400 € ;

L'attribution d'une subvention de la commune lui est indispensable pour prétendre à la subvention du Département de la Moselle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 200 € à l'association LAMI

### **N° 2024-022 : Convention de chasse – Avenant n° 1**

Lors de la séance du 27 septembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de chasse négociée en gré à gré avec l'Amicale du Kollom. Ce document, signé le 20 octobre 2023, portait sur un lot de chasse total de 8 202 180 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel de 6 151,65 euros, soit 7,50 euros à l'hectare.

Depuis la signature du document, les géomaticiens de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » (C.A.P.F.T.), en charge de l'élaboration des cartographies relatives à ce dossier, ont indiqué qu'une erreur de calcul de surface avait été commise.

À cet effet, la surface totale du lot de chasse est désormais portée à 8 882 230 m<sup>2</sup>, soit une augmentation de la surface de 8,29 %.

L'Amicale du Kollom n'étant pas responsable de cette erreur administrative, il est proposé de maintenir le loyer annuel au même montant.

Ainsi les changements effectués sont les suivants :

	Illange	Yutz
Surface initiale	2 579 197 m <sup>2</sup>	5 622 983 m <sup>2</sup>
Surface après modification	2 943 552 m <sup>2</sup>	5 938 678 m <sup>2</sup>
<b>Surface TOTALE nouvelle</b>	<b>8 882 230 m<sup>2</sup></b>	
Prix annuel du bail	6 151,65 euros	
<b>Prix à l'hectare</b>	<b>6,92 euros</b>	

Afin d'intégrer ces changements et de régulariser la situation, il convient de signer l'avenant n° 1 à la convention de chasse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 à la convention de chasse, annexé à la présente,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention de chasse avec l'Amicale du Kollom,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**N° 2024-023 : Réévaluation du tarif des plaques nominatives fixées sur la stèle du jardin du souvenir au cimetière communal**

Une stèle a été installée au jardin du souvenir du cimetière communal afin de faire apparaître, pour les familles qui le souhaitent, le nom, prénom et années de naissance et de décès de leur défunt qui y repose.

Afin que toutes les plaques soient d'un modèle identique : matière, taille (13 x 6 x 1 cm) et gravure, la commune se charge de les faire graver chez le même fournisseur.

Il avait été décidé en séance du 11/01/2023 de fixer le tarif d'une plaque à 13,00 € TTC (frais administratifs compris).

Le fournisseur ayant augmenté ses prix en ajoutant les frais de port pour une plaque, le coût est aujourd'hui de 29.40 € TTC.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le tarif arrondi à 30 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le tarif d'une plaque à 30 € TTC qui sera facturé aux familles des défunts qui en feront la demande

**N° 2024-024 : Adhésion à la mission d'assistance du CDG57 sur les dossiers de retraite relevant de la CNRACL**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du 29/05/2024 relative aux modalités d'adhésion au service Retraites, et aux prestations proposées par ce service, qui adopte les principes de la présente convention et d'une tarification applicable à compter du 1er janvier 2025,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de signer une convention entre la commune d'Illange et cet établissement.

### Tarification selon la typologie des dossiers Retraite

<b>Accompagnement Personnalisé Retraite (APR)</b> (Etude préalable à la liquidation au plus tôt un an avant le départ effectif escompté/ estimation / fiabilisation du compte retraite / entretien individuel)	200 €	<b>PACK :</b>  APR + Liquidation de pension (tout motif)  <input type="checkbox"/> 500 €
<b>Vérification des dossiers de retraite normale</b> (à l'âge légal ou retraite progressive)	320 €	
<b>Vérification des dossiers de retraite en départ anticipé</b> (carrière longue, catégorie active, conjoint invalide, enfant invalide fonctionnaire handicapé, parent 3 enfants)	360 €	
<b>Vérification des dossiers de retraite au titre de l'invalidité / réversion</b>	480 €	
<b>Vérification des autres dossiers</b> (Rétablissement de droits / régularisation de services)	200 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'adhésion à la mission facultative d'assistance du CDG57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention-cadre, et les conventions tripartites en cas de recours à la mission ;

### N° 2024-025 : Convention temporaire d'occupation du domaine privé communal (exploitation économique) – Cahier des charges

Nous avons reçu une demande d'occupation temporaire du domaine public communal afin d'installer provisoirement un stand de vente de petites restaurations (boissons, glaces, crêpes) au sein du complexe sportif pour la période estivale.

La présente autorisation d'occupation a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'occupant est installé, la durée, la redevance d'occupation, etc. La convention précise également les obligations de l'occupant et du propriétaire (la commune).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention, annexée à la présente,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

### N° 2024-026 : Adhésion au groupement de commande communautaire espaces verts

Les textes de la commande publique permettent à une pluralité de personnes publiques justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer en groupement de commande dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations.

L'objectif est de faire bénéficier à tous les membres du groupement des mêmes conditions financières pour la réalisation de prestations identiques à celles proposées à la CAPFT, ce qui aura aussi pour intérêt de mutualiser les procédures de passation des marchés.

Aussi, il est prévu la constitution d'un groupement permanent auquel participeront la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville et les communes membres intéressées par la démarche. Les communes membres ont été sollicitées.

Le nouveau groupement de commande proposé porte sur l'entretien des espaces verts.

Les conditions de fonctionnement de ce groupement sont fixées par la convention jointe au présent rapport.

La Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville assurera les missions de coordonnateur du groupement jusqu'à la signature du marché en résultant.

Le coordonnateur recueille auprès des membres leurs besoins, préalablement à la mise en concurrence des prestataires et élabore le dossier de consultation en fonction des besoins qui ont été définis par les membres. Il assure et organise l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire.

Si nécessaire, la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville.

Chaque membre du groupement est chargé de l'exécution financière des prestations qui lui sont propres et donc du paiement des factures correspondantes.

Pour chaque groupement, les frais de publication seront répartis de la manière suivante :

50 % à charge de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville

50 % à charge des communes membres adhérentes au prorata du nombre d'habitants.

Ce groupement de commande sera permanent. Le groupement est ouvert à l'ensemble des communes membres. Celles-ci peuvent y adhérer librement avant le lancement de la consultation.

Chaque membre pourra se retirer après l'expiration du marché en cours et avant lancement de la nouvelle consultation.

Pour ce groupement de commande, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution du groupement de commande permanents pour l'entretien des espaces verts
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et la convention de prestations mutualisées annexées à la présente délibération,
- ACCEPTE que la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville soit coordonnatrice du groupement,
- AUTORISE M. Le Maire ou son représentant, pour chaque groupement, à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconductions éventuels, pour ses besoins propres,
- AUTORISE M. Le Maire ou son représentant, pour chaque groupement et pour chaque convention de prestations mutualisées, à signer le formulaire d'adhésion annexe 1, et à compléter l'annexe 2

## DIVERS

### **Monique LEYENDECKER :**

- Passage du jury des maisons fleuries prochainement
- Eclairage public à allumer toute la nuit pendant le beach-volley

### **Christine KUNERAT :**

- Grande satisfaction des utilisateurs de Panneau Pocket

### **Jean-Michel ACHARD :**

- Excellents résultats du club de football cette saison (montée en ligue du Grand-Est)

### **Bernard DUVOT :**

- Parking route de Thionville nettoyé mais reste de la terre
- Question sur le marquage sur le domaine public
- Grande disponibilité des ouvriers communaux, proposition de gratification  
Discussion autour du régime indemnitaire du personnel communal

### **HASELMEIER Valérie :**

- Flyer zone sportive à distribuer à partir du 2 juillet
- Compte rendu Réunion RGPD du mercredi 22 mai 2024

### **Martine GERGAUD :**

- Effectifs rentrée scolaire 2024-25 : 54 en maternelle, 112 en élémentaire, soit 166 élèves au total
- Bilan de la journée dédiée au passage de la flamme olympique à Yutz le 27 juin 2024
- Fête du Fort le 15 septembre 2024

Séance levée à 20h

Le Maire,



Marc LUCCHINI

Le secrétaire de séance,



Christian SUBTIL